

Conseil communautaire du 30 septembre 2024 Liste des délibérations

AFFAIRES GENERALES

1. ELECTION DU OU DE LA PRESIDENT(E)

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20
Nombre de suffrages obtenus :	
Pierre-François BOUGUET:	6
Hervé JACQUIER :	5
Michel LECHAUVE:	28

Michel LECHAUVE est élu Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

2. RENOUVELLEMENT DU BUREAU

ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

Se déclarent candidats : Pierre-François BOUGUET et Hervé JACQUIER.

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	41
Majorité absolue	21
Nombre de suffrages obtenus :	
Pierre-François BOUGUET :	12
Hervé JACQUIER:	29

Hervé JACQUIER est proclamé 1er Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Se déclare candidat : Pierre-François BOUGUET

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	21

Majorité absolue	11
Nombre de suffrages obtenus :	
Pierre-François BOUGUET:	18
Michel CHAILLOU:	1
Hubert POULAIN:	2

Pierre-François BOUGUET est proclamé 2ème Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Se déclare candidate : Valérie VICHERAT.

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18
Nombre de suffrages obtenus :	
Valérie VICHERAT :	35

Valérie VICHERAT est proclamée 3^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Se déclarent candidates : Nathalie DONY et Jacqueline LAURENT.

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	19
Nombre de suffrages obtenus :	
Nathalie DONY:	29
Jacqueline LAURENT :	6
Blandine LECHAUVE :	1
Hubert POULAIN:	1

Nathalie DONY est proclamée 4^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Se déclarent candidats : Gérard GALFANO et Jacqueline LAURENT.

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0

Nombre de suffrages exprimés	40
Majorité absolue	21
Nombre de suffrages obtenus:	
Gérard GALFANO :	31
Jacqueline LAURENT :	7
Hubert POULAIN:	2

Gérard GALFANO est proclamé 5^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 6ème VICE-PRESIDENT

Se déclarent candidats : Catherine BOURGOIN et Jacqueline LAURENT.

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	19
Nombre de suffrages obtenus :	
Catherine BOURGOIN:	26
Jacqueline LAURENT :	9
Jérémy NOËL:	1
Hubert POULAIN:	1

Catherine BOURGOIN est proclamée 6ème Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

Se déclarent candidats : Michel CHAILLOU et Jacqueline LAURENT.

Jacqueline LAURENT retire sa candidature.

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19
Nombre de suffrages obtenus :	
Michel CHAILLOU:	35
Jacques EUGENE :	1

Michel CHAILLOU est proclamé 7ème Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Bureau communautaire est installé dans ses fonctions.

3. <u>DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT</u>

Approuvé à l'unanimité

4. <u>DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS</u>

Approuvé à l'unanimité

5. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise les remboursements de frais tels que présentés.

AMENAGEMENT, MOBILITE, ENVIRONNEMENT, URBANISME

6. AVIS SUR UN PROJET ENERGIES RENOUVELABLES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 27 voix POUR, 6 voix CONTRE (Frédéric GARDINIER porteur du pouvoir d'Evelyne BOURGOIN, Didier HOUDMON, Fabrice LAHOUSSE, Philippe LE DEM, René THIEBAUT et 3 ABSTENTIONS (Jacky HECQUET, Hervé JACQUIER, Christiane SERRANO),

APPROUVE le projet présenté par la SAS Centrale Solaire (CS) d'Ouzouër-sur-Trézée pour la construction d'une centrale agrivoltaïque d'une puissance de 26 MWc au lieu-dit La Barre, à Ouzouër-sur-Trézée (45250).

FINANCES - ECONOMIE

7. EXONERATIONS DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que les entreprises telles que listées seront exonérées de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025.

8. BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

9. BUDGET DE LA PETITE ENFANCE – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.